

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
12 MAI 2026**

L'an deux mille vingt six, le douze mai à neuf heures, se sont réunis à FREJUS – Hôtel de Ville – Place Camille FORMIGE, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 05 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF, Maire des Adrets de l'Estérel, doyen d'âge de l'Assemblée.

PRESENTS :

CHANIOL Philippe - KLINHOLFF Jean-Pierre - LONGO Gilles - GIRARDIN Jean-Philippe - MURATET Jacques - PLANTAVIN Christelle - COLOMAR Pierre - TOSI Eliane – TESSONNEAU Pascale - SAILLET Jérôme - VACQUIER Romain - CAYMARIS Alain – DEBAISIEUX Nicolas

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

NEANT

ABSENTS : GERMAIN Pascale - DECARD Guillaume - CAVALLIER François

SECRETAIRE DE SEANCE : SAILLET Jérôme

ASSESEUR : SAILLET Jérôme

**DELIBERATION
N° 2026-006**

ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'élection du Président, des vice-présidents et membres du Bureau doit avoir lieu au scrutin uninominal secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ».

En application de l'article L. 2122-7 du CGCT, applicable aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L. 5711-1 du même code, Le Président est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés aux premier et deuxième tour, puis à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Jean-Pierre KLINHOLFF, Président de séance, demande à l'assemblée délibérante son avis quant à la tenue secrète ou non du scrutin.

L'assemblée se prononce pour un scrutin non secret.

Il est donc procédé à l'élection du Président du SEVE.

M. Jean-Pierre KLINHOLFF invite les candidats à la présidence à présenter leur candidature.

Monsieur Gilles LONGO propose sa candidature. L'assemblée procède au vote.

Monsieur Gilles LONGO ayant obtenu 13 voix, soit la majorité, est élu, à l'unanimité, Président du Syndicat et installé immédiatement dans ses fonctions.

Accusé de réception en préfecture
083-258301381-20260512-2026-006-AR
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée sur le site internet du Syndicat.

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LE PRESIDENT

SYNDICAT
de l'Eau
du Var Es Gilles LONGO